



**COMMUNE DE BEAUVECHAIN**  
**Service Cadre de Vie**  
**Demande de permis d'urbanisme**

**Liste des documents et nombre d'exemplaires à fournir**

Préalablement à l'introduction d'un dossier de demande de permis d'urbanisme, il est important de vérifier que votre demande contient les éléments suivants :

TYPE DE DOCUMENT	
1. FORMULAIRE(S) DE DEMANDE de permis : <ul style="list-style-type: none"><li>○ avec le concours d'un architecte (<i>Annexe 4</i>)</li><li>○ relative à la modification de destination ou de répartition des surfaces commerciales de vente (<i>Annexe 5</i>)</li><li>○ relative à la modification sensible du relief, à des dépôts, à des installations mobiles ou à des aménagements de sol (<i>Annexe 6</i>)</li><li>○ relative au boisement, déboisement et abattage (<i>Annexe 7</i>)</li><li>○ relative à des travaux techniques (<i>Annexe 8</i>)</li><li>○ dispensée du concours d'un architecte (<i>Annexe 9</i>)</li></ul> Ce(s) formulaire(s) doi(ven)t être rempli(s) de manière complète et précise pour permettre à l'autorité compétente (le Collège communal ou la Fonctionnaire Déléguée de la Région wallonne) de statuer en toute connaissance de cause.	x 2*
2. NOTICE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES sur l'environnement ou étude d'incidence sur l'environnement	x 2*
3. ANNEXE 8 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols	x 2*
4. FORMULAIRE STATISTIQUE (modèle I ou II)	x 3
5. FORMULAIRE PEB initiale reprenant la déclaration initiale, étude de faisabilité et rapport PEB ou simplifiée (si d'application)  Pour toute information, vous pouvez surfer sur le site <a href="http://energie.wallonie.be">http://energie.wallonie.be</a> , contacter M. Thierry ALA (010/86.83.15 – <a href="mailto:energie@beauvechain.be">energie@beauvechain.be</a> ), conseiller en énergie de la commune ou contacter le Guichet Energie Wallonie d'Ottignies (010/40.13.00).	x 2
6. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE  Photographies en couleurs du bien et du voisinage - minimum 5 prises de vues différentes	x 2*
7. NOTE DE CALCUL justifiant le respect du critère de salubrité visé à l'article 3.5° du Code wallon du logement et de l'habitat durable et portant sur la hauteur sous plafond et l'éclairage naturel des pièces de vie	x 2*
8. PLANS DU PROJET <ul style="list-style-type: none"><li>- Plan d'implantation représentant le contexte urbanistique et paysager qui permet de situer le projet dans un rayon de 200 m,</li><li>- Plan de situation existante</li><li>- Plan de situation projetée</li></ul> Ces plans doivent être numérotés de la manière suivante : 1/x, 2/x, ..., x/x et pliés au format A4 (21 cm sur 29,7 cm), datés, signés et reprendre le nom des demandeurs, l'objet et l'adresse de la demande	x 5*

Si ces éléments sont absents, incomplets ou manquants, votre dossier de demande risque fort d'être considéré comme incomplet. Les formulaires sont disponibles en version papier au guichet du Service urbanisme, ainsi qu'en version informatique sur le site internet de la commune.

\* En fonction des caractéristiques du bien ou du terrain concerné par la demande, l'avis d'une ou plusieurs administrations peut être requis, il y a lieu de nous fournir un exemplaire supplémentaire du dossier administratif et des plans par avis d'instance dont l'avis doit être sollicité.

**! Chaque document doit comporter date et signature originale.**